



DSCT/FW

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU MARDI 09 AVRIL 2019 À 9h30

Sur convocations envoyées le vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le mardi neuf avril deux mille dix-neuf à neuf heures trente à la Chambre d'Agriculture à PAU, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Président du Centre de Gestion.

### ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. AUSSANT**, Maire d'ARUDY,
- **Mme BAUCE**, Adjointe au Maire de LAGOS,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **M. CASSOU-LALANNE**, Maire de CLARACQ,
- **M. DUIZIDOU**, Maire de THÈZE,
- **Mme FOURCADE**, Maire de MONTARDON,
- **M. HIRIART**, Maire de BIRIATOU.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT) sans voix délibérative,
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'AHETZE (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. SLAYKI**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'URCUI (CGT) sans voix délibérative,
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **M. ANETAS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LAHONCE (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA) sans voix délibérative,
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB),
- **Mme BAUDOIN**, Rédacteur à la COMMUNE D'ARGAGNON (SUD/LAB) sans voix délibérative.

### ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **M. COLLIOT**, Animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme PIOT**, Adjoint administratif à la COMMUNE DE LESCUN (UNSA),
- **M. MENESSION**, Ingénieur principal à la COMMUNE DE NAY (FO).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion
- **Mme WITTERKOER**, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail
- **Mme CHALOT**, Consultante au CDG 64,
- **Mme JAMMET**, Consultante au CDG 64.

M. HIRIART remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal siégeant en formation de Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT).

Mme BEBIOT (SUD/LAB) assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance et rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

<b>I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CTI DU 18 FÉVRIER 2019.....</b>	<b>2</b>
<b>II. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CHSCT DU 27 NOVEMBRE 2018.....</b>	<b>3</b>
<b>III. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 09 AVRIL 2019.....</b>	<b>3</b>
<b>A. AVIS SUR DES DOCUMENTS UNIQUES (3).....</b>	<b>3</b>
<b>B. PROPOSITION D'UNE DÉMARCHE RELATIVE AUX PRATIQUES D'AMÉLIORATION DURABLE DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL .....</b>	<b>3</b>
<b>C. GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE A JOUR DES PROCÉDURES VISITES DE LOCAUX ET ENQUÊTES ACCIDENTS.....</b>	<b>4</b>
<b>D. QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>4</b>

## **I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CTI DU 18 FÉVRIER 2019**

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la séance d'installation du Comité Technique Intercommunal en date du 18 février 2019.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance d'installation du CTI en date du 18 février 2019.

## II. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CHSCT DU 27 NOVEMBRE 2018

Lors de la séance du 12 février 2019, le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018 avait été approuvé, sous réserve qu'une observation complémentaire soit rajoutée concernant la visite des locaux de la COMMUNE D'IDRON.

L'observation suivante a été proposée :

- | S'agissant du service de restauration scolaire, il est rappelé que le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) est obligatoire pour le personnel chargé de la préparation des repas.
- | Pour la sieste, compte tenu du nombre d'enfants, la présence de deux agents serait recommandée pour assurer la surveillance dans de bonnes conditions. D'autre part, les escaliers en sortie de secours n'étant pas adaptés pour la sécurité des enfants, l'utilisation d'une salle en rez-de-chaussée pourrait être davantage appropriée.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, La modification du procès-verbal de la réunion du CHSCT en date du 27 novembre 2018.**

## III. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 09 AVRIL 2019

### A. AVIS SUR DES DOCUMENTS UNIQUES (3)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARNOS, CUQUERON** et **D'OGU-LES BAINS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets.**

Mme BÉBIOT souligne que les deux documents uniques des **COMMUNES D'ARNOS ET DE CUQUERON** présentent de nombreuses similitudes, qui laissent supposer un copier-coller et regrette que les collectivités élaborent ces documents pour être conformes à la réglementation sans prendre la mesure de l'importance du document unique en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité au travail.

### B. PROPOSITION D'UNE DÉMARCHE RELATIVE AUX PRATIQUES D'AMÉLIORATION DURABLE DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Lors du dernier mandat, les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ont été associés à la co-construction d'une mallette de prévention des risques psychosociaux, mise à disposition des collectivités.

Parmi les outils de cette mallette se trouvent, notamment, des guides de bonnes pratiques pour différents acteurs, visant à prévenir ces risques. La question qui se pose maintenant est de savoir quelles bonnes pratiques impactent véritablement et durablement la qualité de vie au travail des agents.

Pour répondre à cette question, le Centre de Gestion a été sollicité par le cabinet AD Conseil et l'Université de Tours pour participer à un projet de recherche. La participation à ce projet prendra la forme d'un questionnaire qui sera adressé aux agents, par l'intermédiaire des collectivités, au second semestre 2019.

Les pratiques évaluées sont les suivantes : La participation à la prise de décision, les pratiques de gestion de la carrière, le climat de santé, le climat de sécurité, la communication, l'autonomie, la qualité du dialogue social, les pratiques de management, la justice organisationnelle, la reconnaissance, le soutien à l'équilibre vie professionnelle/vie privée.

Les résultats de l'étude permettront au Centre de Gestion d'accompagner les collectivités participantes dans des démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail en fonction des besoins ressortis de l'enquête.

Pour le Comité Technique Intercommunal, les résultats de cette enquête pourront permettre de déterminer les thématiques prioritaires sur lesquelles travailler pour prévenir les Risques Psychosociaux et améliorer la qualité de vie au travail des agents.

## **C. GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE A JOUR DES PROCÉDURES VISITES DE LOCAUX ET ENQUÊTES ACCIDENTS**

Des procédures ont été rédigées au dernier mandat pour les interventions du CHSCT pour la visite de locaux et les enquêtes accident.

Pour tenir compte de l'expérience du dernier mandat sur ces missions et pour faire suite à la formation des membres du CHSCT, il est proposé de mettre en place un groupe de travail pour mettre à jour ces procédures.

Ce groupe de travail sera composé de trois membres du collège des représentants des collectivités et établissements public et trois membres du collège des représentants du personnel. Un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) y sera également associé.

Pour les représentants du personnel, les personnes désignées pour participer au groupe de travail sont : Mme LACOMBE, Mme MARION et Mme PROHARAM.

Les membres du collège des représentants des collectivités et établissements publics seront désignés par le Président.

Ce groupe de travail se réunira le 10 mai 2019. Des convocations seront envoyées par le Centre de Gestion.

## **D. QUESTIONS DIVERSES**

M. HONTAS signale que la COMMUNE DE MAULEON-LICHARRE refuse de délivrer une autorisation d'absence au représentant titulaire et à la représentante suppléante pour siéger à la même réunion.

La collectivité a ainsi refusé de délivrer une autorisation d'absence à Mme MOUSTROUS, représentante suppléante, car M. HONTAS, représentant titulaire issu de la même collectivité, assistait déjà à la réunion.

Le Président explique qu'il a contacté la collectivité afin de lui rappeler la réglementation, mais que celle-ci a fait valoir une nécessité de service pour justifier le refus d'autorisation d'absence.

Il conseille d'attendre la convocation à la prochaine séance pour voir si la collectivité confirme sa position.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à dix heures.

**LE SECRÉTAIRE,**



**Mme Sylvie BEBIOT**  
Syndicat SUD et LAB

**LE PRÉSIDENT,**



**M. Michel HIRIART**  
Maire de BIRIATOU  
Président de la Fédération Nationale  
des Centres de Gestion